

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26
Date de la convocation : mardi 4 octobre 2016

N° 16.10.10.03

L'an deux mille seize et le dix du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, Mme VIGNERON, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOUI, M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS : Mme MERLET en faveur de Mme VIGNERON
Mme CAMBON en faveur de M. ROQUES
M. DE CHAMBRUN en faveur de M. GREPINET
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

ABSENTS : Mme JULLIEN, M. LOPEZ, M. MUNOZ

ATTRIBUTION DE MARCHÉ PUBLIC

LOCATION ET MAINTENANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller municipal délégué aux Finances, aux Contentieux et aux Affaires militaires, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que le parc de véhicules nécessaire au fonctionnement des différents services municipaux était jusqu'alors géré via un contrat de location/entretien de trois années qui arrive à son terme le 31 décembre 2016.

L'analyse des besoins conduite dans le cadre de la préparation du renouvellement de ce contrat a permis d'évaluer à dix-huit (18), le nombre de véhicules nécessaires.

Au terme du contrat de trois années, les conditions contractuelles de rachat de certains véhicules sont apparues économiquement opportunes notamment pour 4 des 18 véhicules, ramenant ainsi à quatorze (14) le nombre de véhicules objet du renouvellement du contrat de location/entretien considéré.

Ceci exposé et afin d'intégrer d'éventuelles besoins futurs et d'assouplir l'utilisation du marché de location considéré, la procédure choisie est l'accord-cadre à bons de commande. Ce type de marché s'exécute en effet au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, permettant d'adapter le rythme des commandes à l'étendue des besoins.

Le marché comporte deux (2) lots, pour une durée de 4 ans et à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Lot n°1 : Véhicules utilitaires
- Lot n°2 : Véhicules de tourisme et de Police Municipale

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

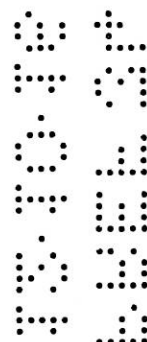
La commune a lancé un appel d'offres le 8 juillet 2016 ; la date limite de réception des offres a été fixée au 12 août 2016, 12h. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 28 août 2016 afin de procéder à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures.

Deux (2) candidats ont soumissionné ; leurs candidatures ont été jugées recevables. Cependant, l'analyse des offres a démontré l'irrégularité d'une des deux offres, le bordereau de prix unitaire étant incomplet.

La CAO s'est de nouveau réunie le 5 septembre 2016 afin de proposer une attribution du marché, pour le lot :

- N°1 – Véhicules utilitaires : à l'entreprise DIAC LOCATION - SA RENAULT RETAIL GROUP LOCATION, location et maintenance de 8 véhicules pour un montant annuel de 33 058 € ;
- N°2 – Véhicules de tourisme et de police : à l'entreprise DIAC LOCATION - SA RENAULT RETAIL GROUP LOCATION, location et maintenance de 6 véhicules pour un montant annuel de 19 337 € TTC.

Il est précisé, pour la bonne information du Conseil municipal, que le montant de l'ancien marché s'élevait à 84 816 € TTC annuel contre 52 395 € TTC pour le nouveau marché. Cela représente une économie de **32 421 € par an, d'autant plus que cette dépense est prélevée sur la section de fonctionnement.**



	Lot 1 Utilitaires	Lot 2 Police et Tourisme	TOTAL
Ancien marché	48 622 €	36 194 €	84 816 €
Nouveau marché	33 058 €	19 337 €	52 395 €

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et 78, 79, 80 régissant les accords-cadres ;

Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SUIVRE l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir l'entreprise DIAC LOCATION - SA RENAULT RETAIL GROUP LOCATION pour le lot 1 Véhicules utilitaires et pour le lot 2 Véhicules de tourisme et de Police municipale,

DE DONNER à Monsieur le Maire le pouvoir de notifier le marché,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,

DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2016, chapitre 011, compte 6135.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le 12 octobre 2016

et publication le 18 octobre 2016